

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Jeudi 16 janvier 2014

Présents

M. DALLENNES - Sous-préfet de Bayonne
M. JACOB - Sous-préfet de Dax
M. DAUBAGNA - Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI
Mme ESPIAUBE - Maire Boucau, Vice-présidente Agglomération Côte Basque Adour, Présidente de la Commission Environnement
M. BERGE - Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine
Mme ARAGON - Déléguée Port, pêche et Litoral, Conseil Général
M. PERRET - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme BIRLES - Elue, Commune de Tarnos
M. AGOSTINI - Chef du service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine
M. CARRERE - Communauté de Communes du Seignanx
M. MARTY - Directeur Port et équipements, Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)
Mme COURREGES - Responsable de Service Environnement et Développement Durable
Mme TUCOULET - Service Environnement, Mairie Tarnos
M. LE MOIGNO - Chargé de mission, ACBA
M. CALMETTES - Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. CHAMOULEAU - Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. LAGRABE - SDIS 64
M. LATAPY - SDIS 64
M. FARGUES - Santé-Environnement, ARS DT64
M. DUPIN - Chef d'Unité, DDTM64
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64
M. LE NENAN - Capitainerie
M. ETIENNE - Responsable Santé, Sécurité et Environnement, TURBOMECA
M. DUMUR - Air Liquide
M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB
M. PARRENO - Directeur Général, MAISICA
Mme CLAVERIE - Ingénieur de Production, TIMAC AGRO
M. CAPDUPUY - TIMAC AGRO Boucau
M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du quartier St Bernard
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
M. ALZARETE - Syndicat des Pêcheurs professionnels
M. BOCCARDO - CADE et IDEAL
M. VIGE - Président, ZIPADOUR
M. PACHON - Président, CADE
M. BARRIERE - Chargé de mission, CRPMEM Aquitaine
M. DUSSAUSOIS - Chargé de mission scientifique, Surfrider Fondation Europe
Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés

M. VIVANT - LBC
Mme ETCHEGARAY - CG64
M. PAGANI - Commandant du Port
M. TERRASSE - CELSA France
M. CAUSSE - Ville de Bayonne

Documents en ligne :

Présentation de la réunion
Présentation ACBA
Présentation CONSEIL REGIONAL AQUITAINE

Ouverture de la séance

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Ordre du jour de la réunion

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Dans le cadre de la dernière plénière de la mandature, Monsieur DAUBAGNA remercie l'ensemble des participants pour la qualité du travail fourni et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Ordre du jour de la plénière :

- **Point d'étape sur la qualité des eaux de l'Estuaire de l'Adour**
 - Avancement sur travaux préalables au SAGE Adour aval - Agglomération Côte Basque Adour.
- **Présentation de l'avancement des travaux sur les rejets des émissaires de la zone portuaire**
 - Etude - Conseil Régional d'Aquitaine
- **Actualités de la zone portuaire**
 - Premiers éléments de retour d'expérience de l'incident de MAISICA,
 - Point sur TIMAC AGRO à Boucau.
- **Point sur l'étude de zone**
 - Projet de questionnaire pour l'enquête sur les nuisances
 - Modalités de diffusion et d'exploitation
- **Fonctionnement du SPPPI Estuaire Adour**
 - Mission Animation et Logistique SPPPI 2014
 - Mission Comptabilité 2014
 - Mission Archives SPPPI
- **Questions diverses**

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Point d'étape sur la qualité des eaux

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Nous avons sollicité l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une présentation des résultats des suivis réalisés dans le cadre de la DCE et de la Qualité des Eaux de Baignade ainsi que l'Observatoire de l'Estuaire de l'Adour pour la présentation des résultats des campagnes de mesures menées sur l'année 2013.

Pour des raisons d'agendas chargés, les personnes responsables de ces missions n'ont pas pu se rendre disponibles mais il est prévu de reprogrammer leurs interventions lors de la prochaine plénière afin d'avoir un état complet de la connaissance de la qualité de l'eau sur l'Estuaire de l'Adour.

Marie-José ESPIAUBE, Vice-Présidente Agglomération Côte Basque Adour
 Grégory LEMOIGNO, Chargé de Mission
 Présentation en ligne - Présentation ACBA

Vers une étude sur l'Adour aval...

➔ De nombreux usages = des enjeux et problématiques liées à l'eau

Un contexte règlementaire qui interpelle directement le territoire

- Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose un objectif de bon état global des eaux (2015 ou 2021)
- SDAGE Adour-Garonne mentionne la nécessité de faire émerger un SAGE sur l'Adour aval (mesure A10)
- Directive eau de baignade pour le littoral
- Directive inondation cible 2 TRI sur l'Adour (Dax et Côtiers Basques)
- travail et réflexions locales déjà existantes et préalables à cette démarche : travail du Conseil des élus en 2007, convention cadre pour la reconquête de la qualité des eaux littorales de 2011...

➔ Mise en dialogue des EPCI, CG, CR et services de l'Etat depuis l'automne 2011



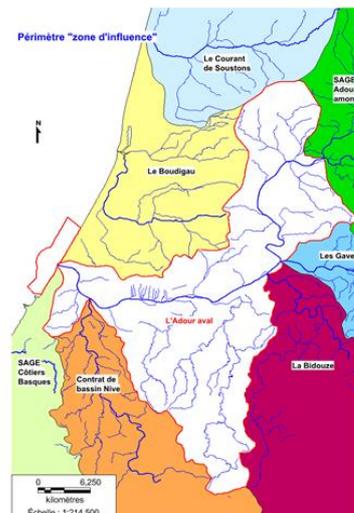
Vers une étude sur l'Adour aval...

Un territoire d'étude à 2 échelles

Cœur d'étude (53 communes ; 9 EPCI)



Zone d'influence (4 grands BV)



Vers une étude sur l'Adour aval...

Les objectifs de l'étude sont multiples

➔ Réunir les partenaires et mettre en place une scène d'échange

- Partager les connaissances
- Adopter une vision globale commune

➔ Dresser un état des lieux et un diagnostic du territoire dans le domaine de l'eau

- connaître le territoire hydrographique Adour aval
- dégager les enjeux liés à la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire

➔ Proposer des scénarii pour la gestion intégrée de l'eau et choisir une stratégie

- connaître les outils de gestion intégrée de l'eau
- évaluer la pertinence et la faisabilité de mettre en place chaque outil
- préfigurer les modalités de mise en œuvre de(s) outil(s) visé(s) : démarche engagée, portée, territoire, structure porteuse, instances de concertation, etc.

Documents de l'étude phase 1



« Etude sur la gouvernance de l'eau – Faisabilité d'un SAGE Adour aval » Documents disponibles

- 1) « Eléments de présentation du territoire d'étude ; Enjeux pressentis » [version 3](#)
- 2) « Document de synthèse » [version 3](#)
- 3) « Priorisation des enjeux » [extrait de la version 3](#)

Etude sur la Gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval	Etude sur la Gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval	Etude sur la Gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval
<p>Eléments de présentation du territoire d'étude Enjeux pressentis</p> <p>Version 3 Document du mois d'avril 2013 Validé en comité de pilotage le 26 avril 2013</p> <p>Etude menée de mai 2012 à mai 2013 Dans le cadre du partenariat entre les collectivités</p>  <p>avec la participation financière de</p>	<p>Document de synthèse</p> <p>Version 3 Document du mois d'avril 2013 Validé en comité de pilotage le 26 avril 2013</p> <p>Etude menée de mai 2012 à mai 2013 Dans le cadre du partenariat entre les collectivités</p>  <p>avec la participation financière de</p>	<p>Priorisation des enjeux</p> <p>Version 3 Extrait du document de travail du mois d'avril 2013 Validé en comité de pilotage le 26 avril 2013</p> <p>Etude menée de mai 2012 à mai 2013 Dans le cadre du partenariat entre les collectivités</p>  <p>avec la participation financière de</p>

Décision du comité de pilotage en fin de phase 1

A l'issue de la phase 1,
le comité de pilotage a convenu de renouveler la convention de partenariat
pour une deuxième phase de travail collectif d'une durée d'un an (mai 2013 – mai 2014)
sur le même périmètre Adour aval

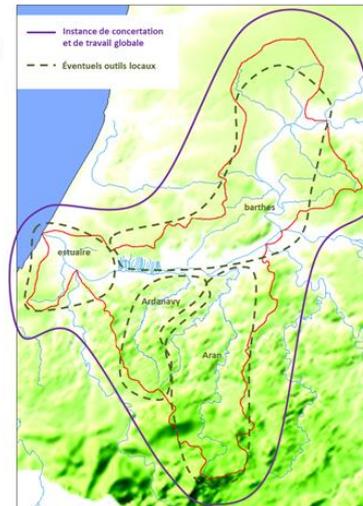


Phase 2 / période de mai 2013 à mai 2014
Maintien de l'instance de concertation globale
Partage du diagnostic avec l'ensemble des acteurs

Objectifs pour la phase 2

5 objectifs sont retenus :

- > Maintenir une démarche de travail collective et globale pour une vision commune partagée du territoire et de ses enjeux
- > Engager un travail plus approfondi sur certaines thématiques et enjeux de l'eau prioritaires
- > Initier des démarches opérationnelles locales et faire émerger des outils appropriés
- > Préciser la pertinence, la plus value et les modalités de mise en œuvre d'un SAGE
- > Préciser le portage et l'organisation de la démarche pour lui apporter une légitimité et une solidité pérennes



Axes de travail et contenus

- **Axe 1 : Approfondir la connaissance technique du territoire et des enjeux dans le domaine de l'eau**

Approfondir l'état des lieux

Produire un travail directement valorisable pour les outils locaux et dans la perspective d'émergence d'un SAGE

- **Axe 2 : Travailler plus spécifiquement sur des thématiques prioritaires et d'actualité**

Effort de travail sur les enjeux et thématiques de travail prioritaires identifiés en année 2

- **Axe 3 : Préciser la nécessité et initier la mise en place d'outils opérationnels locaux**

Attente exprimée en année 1 pour répondre à certains enjeux plus urgents

Identification de territoires potentiels : estuaire, Barthes, Ardanavy, Aran

Mise en place d'une politique de l'eau cohérente et partagée sur le territoire hydrographique

- **Axe 4 : Sensibiliser / expliquer sur l'outil SAGE et évaluer l'opportunité de mise en place**

Possibilité de pérennisation et de légitimation de l'instance de concertation globale sur l'Adour aval

Attente de certains acteurs du territoire

Mise en place d'une politique de l'eau cohérente et partagée sur le territoire hydrographique

- **Axe 5 : Elargir formellement la concertation à d'autres acteurs (comité d'information)**

Partager de manière plus formelle et régulière avec d'autres acteurs potentiellement concernés (syndicats, socio-professionnels, associations, etc.), pour favoriser une meilleure appropriation et légitimité des démarches (globales ou locales) mises en place sur le territoire

Rendre compte du travail mené et de l'information réunie avec leur contribution

- **Axe 6 : Assurer l'organisation administrative, financière, pour la réalisation du projet année 2**

- **Axe 7 : Missions complémentaires possibles**

Documents de l'étude phase 2



« Etude sur la gouvernance de l'eau – Faisabilité d'un SAGE Adour aval »

Documents disponibles ou en cours de production, en plus des rapports d'étude de l'année 1

1) Dossier de synthèse et d'aide à la décision sur la faisabilité d'un SAGE Adour aval (Axe 4) : diffusé au COPIL pour décision en cours

2) Une fiche secteur pour chaque sous bassin pouvant faire l'objet d'une démarche opérationnelle complémentaire d'un éventuel SAGE (Axe 3) :

4 secteurs étudiés : estuaire, barthes, Aran, Ardanavy
Dont 2 secteurs qui apparaissent prioritaires : estuaire et barthes



+ Fiche Estuaire en cours d'élaboration



Enjeux prioritaires secteur estuaire :

- qualité de l'eau dont un volet connaissance de l'état global et suivi un volet plus spécifique lié à la qualité bactériologique des eaux
- assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
- aspects hydrosédimentaires (dragage / clapage)

Enjeux prioritaires secteur barthes :

- entretien et gestion des ouvrages (digues, ouvrages frontaux, ouvrages dans les barthes) pour la gestion des niveaux d'eau
- enjeu AEP important sur des captages localisés

Vers un SAGE Adour aval ?

A ce stade du travail (mi phase 2) et en préalable aux élections à venir, Chaque membre du comité de pilotage doit se prononcer sur sa position quant à l'émergence plus formelle et officielle du SAGE Adour aval à l'issue de la phase 2



Accord de l'Institution Adour pour reprendre le portage du projet dans la perspective d'émergence d'un SAGE

Décision en cours des partenaires membres du COPIL

Si accord, la phase d'émergence du SAGE sera lancée à partir de juin 2014 :

- 1) constitution d'un dossier argumentaire qui propose un périmètre et une composition de CLE**
- 2) consultation par le Préfet des partenaires concernés et enquête publique**
- 3) 2 arrêtés préfectoraux pour constitution la CLE et arrêter le périmètre**

Ensuite, phase d'élaboration par la CLE...

Questions-Réponses

George CINGAL, SEPANSO

Il devrait y avoir davantage de participation. Les fiches devraient circuler parmi les membres du SPPPI pour relecture et observations (cf Convention Aarhus)

Marie-José ESPIAUBE

On va proposer de faire circuler ces fiches qui pour l'instant ne sont pas achevées.

Mathieu BERGE

L'intérêt de ce type de démarche est bien de pouvoir intégrer les associations.

Michel BOTELLA, AHQSB

Salue et remercie le travail réalisé qui avait été demandé et approuvé en SPPPI en 2008.

Signale que le SPPPI pourrait également associer IFREMER au point sur la qualité des eaux de l'Estuaire.

Et termine en rappelant que la question des PCB est majeure sur l'estuaire. On continue de pêcher le long des quais et de manger des poissons qui pourraient contenir des PCB.

Pascal AGOSTINI, M. AGOSTINI - Chef du service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine
Présentation en ligne - Présentation CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Etude en cours de réalisation.


RECENSEMENT DES EXUTOIRES SUR LE PORT DE BAYONNE

Entités gestionnaires publics par type de réseau

- Tarnos
 - ✓ « Pluvial » (mixte car comprenant des eaux industrielles traitées) géré par la ville de Tarnos
 - ✓ Assainissement géré par le SYDEC (Turbomeca essentiellement)
- Boucau
 - ✓ Pluvial et assainissement gérés par l'ACBA (éventuellement connecté sur des réseaux industriels privés)
- Bayonne
 - ✓ Pluvial et assainissement gérés par l'ACBA
- Anglet
 - ✓ Pluvial et assainissement gérés par la Lyonnaise des Eaux via un contrat d'affermage passé avec l'ACBA
 - ✓ Rejets privés des abattoirs d'Anglet et de la ferme marine
- Région Aquitaine pour les réseaux propriété du port


RECENSEMENT DES EXUTOIRES SUR LE PORT DE BAYONNE

Les exutoires par commune

- Nombre d'exutoires par commune :
 - Tarnos : 13
 - Boucau : 24
 - Bayonne : 28
 - Anglet : 71

Total : 136 exutoires recensés sur le port de commerce de Bayonne, dont 10 nouveaux suite aux contacts pris avec les collectivités et organismes compétents.

Michel BOTELLA, AHQSB

Il serait intéressant d'avoir également un point sur les réglementations relatives à ces réseaux.

Pascal AGOSTINI, Conseil Régional d'Aquitaine

Mis à part les conventions de raccordement, les réglementations sont relatives au contenu et non pas au réseau.

Georges DAUBAGNA, SPPPI Estuaire Adour

On peut se féliciter de cette initiative, longuement demandée et attendue par le SPPP. On peut espérer avoir des avancées significatives lors de la prochaine plénière du SPPPI et voir enfin la conformité de la qualité des eaux avec les normes prévues par la DCE pour 2015 et 2021.

Alain PERRET, Mairie TARNOS
Réseau SYDEC

Suite à la demande formulée lors de la dernière plénière, la Mairie de Tarnos a demandé un passage caméra au SYDEC dans la canalisation orpheline de la zone industrialo-portuaire. Il est proposé une visite le vendredi 17 juin matin à 10h30 entre LBC et CELSA.

Il est précisé qu'un passage caméra sur le réseau pluvial pourrait être programmé également par la Mairie de Tarnos.

Gérald PARRENO - Directeur Général, MAISICA

Trois points importants :

- Pas de victime
- Pas d'incidence sur l'environnement
- Pas d'effet sur les tiers et riverains

Mais aussi :

- Toutes les sécurités mises en œuvre ont fonctionné
- Explosion contenue dans la zone de la cour de manutention du silo
- Pas d'arrêt d'activité
- Pas de marchandises endommagées

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Circonstances

06H30 Le navire BALTIC à quai poste amont est en cours de chargement

07H32 Un bruit retentissant est perçu par l'ensemble des personnes présentes en divers lieux sur le site.

Le Technicien Exploitation en poste à la télécommande, surpris par la déflagration, s'est protégé dans un instinct de survie sous le pupitre au moment de la déflagration qui a endommagé le local de la Télécommande.

Il est ensuite sorti de son poste en courant au rez-de-chaussée pour informer l'électromécanicien de la situation. Il lui demande alors de couper l'alimentation électrique et au portiqueur d'arrêter le chargement.

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Circonstances

07H40 Mise en sécurité du personnel présent et des installations

07H45 Déclenchement des services de secours

08H00 Arrivée des pompiers sur les lieux

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Communication

-  Déclaration Assurance
 -  Information synthétique au SPPPI
 -  Rédaction et diffusion d'un communiqué de presse
 - DREAL / Inspection du Travail*
 - Presse écrite, radio, télévision*
 - Mairie Boucau, CCI, Région, les Pilotes*
 - Clients et prestataires*
 -  Rédaction et diffusion d'un communiqué incident
 - Membres du Conseil de MAISICA*
 - Services Exécution/Qualité*
-

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Communication

-  Rédaction et diffusion du rapport Incident
 - DREAL / Inspection du Travail*
 - Les délégués du personnel*
-

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Planning

03/01/2014

Visite de l'Inspection du Travail
Expert Assurance TEXA

06/01/2014 - 13/01/2014

Inspection du Travail
Expert BERTIN Technologie

13/01/2014 - 22/01/2014

Rédaction de rapports
- DREAL : complément du rapport initial et rapport circonstancier
- de l'état des installations qui seront remises en service pour le redémarrage de l'activité
- Inspection du travail (demande du 09/01/2014)
- BERTIN : identification des causes de l'incident

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Planning

16/01/2014

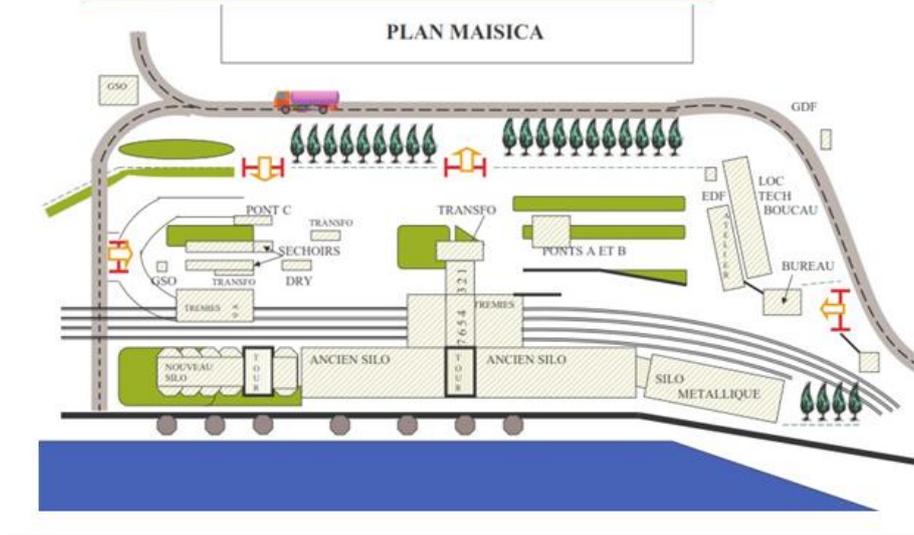
Restitution SPPPI

31/01/2014

Visite de la DREAL

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

DETERMINATION DES CAUSES DE L'INCIDENT



INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

DETERMINATION DES CAUSES DE L'INCIDENT

Analyse

Constat :

Les installations de MAISICA bénéficiaient de l'ensemble des mesures de prévention et de protection exposé dans le guide de l'Etat, de l'art sur les silos

Élévateurs équipés :

- de sangles anti-statiques,
- de contrôles de déports de bandes
- de contrôles de rotation
- d'ouvertures permettant d'évacuer efficacement les surpressions

Nettoyage des installations :

Contrat de nettoyage avec un prestataire

Continuité électrique :

Installations régulièrement contrôlées par un prestataire agréé.

Depuis la création du silo, il n'a été constaté aucun incident similaire à celui du 02/01/2014

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

DETERMINATION DES CAUSES DE L'INCIDENT

Contexte

Activité Séchage arrêtée depuis le 26/12/2013

Activité Séchage atypique
(*taux d'humidité exceptionnellement
élevé et mauvaise qualité physique des maïs*)

Première fois dans l'histoire de MAISICA
que le silo central est utilisé dans des telles conditions

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

DETERMINATION DES CAUSES DE L'INCIDENT

Hypothèse en cours de validation : enchaînement des phénomènes :

Présence probable de follicules, liée à une campagne de séchage difficile, restées accrochées à l'intérieur de la jambe d'un élévateur (sans pour autant détection de bourrage, ni d'aucun échauffement).

Échauffement par frottement de particules accumulées dans la jambe de l'élévateur (explosion primaire qui met en suspension une quantité plus importante de poussière dans une partie de la manutention)

En parallèle, une partie de ces particules en combustion est aspirée vers le filtre.

Deux explosions secondaires se produisent simultanément :

- une, dans les installations de la tour de manutention
- (de bas en haut),
- une seconde, dans le filtre.

INCIDENT BALTIC 1 DU 02/01/2014

Travaux PRIORITES

- 0 - Sécurisation des installations
(Télécommande + rambardes de sécurité tour de manutention)
- 1 - Remise en état Aspiration
- 2 - Bardage et vitrage de la tour de manutention
- 3 - Inspection des élévateurs et TGBT
- 4 - Remise en service de la manutention silo central
non concernée par l'incident
- 5 - Bascules de circuit, élévateurs, réseau pneumatique
- 6 - Télécommande

Questions-Réponses

Georges CINGAL, SEPANSO

Sur les anciens silos, il n'y a pas d'aspiration. La maintenance peut se faire par soufflage puis aspiration.

Gérald PARRENO, MAISICA

En soufflant on crée un nuage et un risque supplémentaire d'explosion.

Patrick DALLENES, Sous-Préfecture de Bayonne

Avez-vous des installations similaires risquant de produire les mêmes effets.

Gérald PARRENO, MAISICA

Tous les silos sont construits sur la même structure.

Mathieu BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Tout étant réglementaire, l'absence de victime est-elle liée à la réglementation ou faut-il prévoir de mieux sécuriser ce poste de travail ?

Gérald PARRENO, MAISICA

Ce risque n'avait jamais été identifié. On peut envisager de faire un bunker ou bien de déplacer la télécommande hors du silo.

Patrick DALLENES, Sous-Préfecture de Bayonne

Remerciements pour la clarté et la transparence des explications.

Henry CAPDUPUY - Chargé de Mission, TIMAC AGRO
Présentation orale

Point sur déconstruction du site FERTILADOUR :

- Démolition terminée,
- Attente des documents de suivi,
- Etude générale avec investigations complémentaires en cours de janvier à juin 2014,
- Stockage de carottes de sondage,
- Demandes d'évacuation en cours, construction d'une cellule confinée étanche dans l'attente,
- Bâtiment G rénové et prochainement isolé,
- Une activité de stockage de produits inertes non dangereux sera reprise (non soumis nomenclature IC <2517 - pas changement d'usage pas de remise en état du site).

Questions-Réponses

Michel BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Qui réalise les études ?

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

3 sociétés ont répondu. ANTEA a été retenue avec un sous-traitant pour le volet radiologique. L'enquête auprès des riverains a démarré également.

Michel BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Il reste en suspens le suivi épidémiologique des travailleurs et des populations riveraines demandé par l'ASN.

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

Toutes les attestations concernant les travailleurs ont été réalisées avec l'inspection du travail et l'ASN.

Jean-Luc FARGUES, ARS 64

L'ARS et la CIRE ont été saisies d'une demande du Comité de défense des riverains concernant l'étude épidémiologique. Un travail a été fait par la CIRE démontrant que l'enquête auprès des riverains n'avait pas de sens d'un point de vue scientifique. Par contre, une action était à mener au niveau des ouvriers qui étaient présents. L'ARS a organisé une réunion avec les parties concernées (Comité de défense, Direction du Travail, Médecin du Travail, Dreal). Tous les mécanismes devant être mis en jeu l'ont été. Le relais est maintenant à la Direction du Travail.

Michel BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

L'ASN précise bien qu'une étude doit être faite dans la cas de travaux tels que prévus notamment remise de suspension de particule radioactive pendant les travaux. Il nous semble qu'il ne faut pas aller trop vite et que l'on doit tirer des leçons du passif.

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

Pendant les travaux, les dosimètres sont en place.

Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue sur l'exploitation des Terres Rares. On continue à travailler les Terres Rares en France et dans le monde.

Michel BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Il n'empêche qu'il règne un climat d'inquiétude autour du chantier.

Pierre BOCCARDO, Association IDEAL

Avez-vous transmis les dosimètres à l'IRSN ?

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

Bien entendu. Tous les mois.

Pierre BOCCARDO, Association IDEAL

Des courriers de l'IRSN montrent le contraire.

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

Ces informations sont fausses.

Frédéric DUBERT, DREAL 64

Les travaux de déconstruction des bâtiments ont été faits sous couvert de l'ASN. Les éléments radioactifs ont été stockés dans les conteneurs. Cela ne nécessitait pas de précautions particulières. En revanche, pour les travaux de carottage se feront avec des protections particulières des travailleurs et de l'environnement.

Mathieu BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Pourrait-on avoir une liste des mesures supplémentaires qui vont être prises dans le cadre des investigations complémentaires ?

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

Le cahier des charges de l'étude suit strictement le guide concernant les terrains à radioactivité naturelle.

Frédéric DUBERT, DREAL 64

Dans le cadre des études complémentaires demandées par l'ASN, il va y avoir :

- Des études de sols ;
- Des études des milieux à l'extérieur du site qui permettront de déterminer les futures mesures de gestion nécessaires.

Pour l'instant, on en est au diagnostic. Les mesures complémentaires seront déterminées ultérieurement.

Marie-Christine ARAGON, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

Le SPPPI sera-t-il informé de l'avancement de l'étude ?

Henri CAPDUPUY, TIMAC AGRO

Dès que nous aurons les conclusions, nous en ferons une présentation.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour Etude de zone

Concernant l'étude de zone, la DREAL Aquitaine a missionné la société BERTIN TECHNOLOGIES pour la réalisation des phases 1 et 2.

Les travaux ont démarré au mois de novembre 2013.

→ Etat d'avancement à ce jour :

- Une **réunion de lancement** auprès des membres du COS le 7 novembre 2013,
- L'organisation de la **collecte des données auprès des organismes**
 - o Un courrier adressé aux organismes institutionnels par la DREAL Aquitaine
 - o Plusieurs réunions organisées
 - AIRAQ : le 2 décembre 2013 ;
 - Mairie de Bayonne : le 12 décembre 2013 ;
 - S3PI (V.BEDERE) : le 16 décembre 2013 ;
 - CCI et Conseil Régional : le 19 décembre 2013 ;
 - Marie d'Anglet : 13 janvier 2014 ;
 - o Des réunions à venir :
 - Associations de riverains : le 21 janvier 2014 ;
 - ACBA : le 22 janvier 2014.
- L'organisation de la **collecte des données auprès des industriels**
 - o Un courrier adressé aux industriels par la DREAL Aquitaine
 - o Une réunion de présentation aux industriels le 18 décembre 2013 en présence de 13 industriels (la date butoir du 24 janvier 2014 a été annoncée aux industriels pour le rendu de la Fiche site complétée).
 - o La transmission de la Fiche site à l'ensemble des industriels pour lesquels le groupement dispose d'une adresse mail le 18 décembre 2013. Une relance a ensuite été faite par mail le 13 janvier 2014.
 - o Bilan des retours : **4 fiches sites complétées.**
- **L'Enquête relative aux nuisances**
 - o La version A du questionnaire a été envoyée à M. GUINAUDEAU le 18 novembre 2013.
 - o La version B, prenant en compte les remarques de M. GUINAUDEAU, a été communiquée aux membres du COS le 20 novembre 2013.
 - o Les différents retours des membres du COS ont été pris en compte dans la version C du document qui a été transmise à M. GUINAUDEAU le 17 décembre 2013.
 - o Un rendez-vous a été pris avec Mme BENSAD, (chargée de mission, SPPPI Vallée de Seine) qui dispose d'un retour d'expérience sur ce type d'enquête, le 17 janvier 2014. Suite à cet entretien, une version D du questionnaire sera émise.
 - o En parallèle, un protocole a été rédigé par le Groupement dans le but de présenter les choix et la méthode utilisée pour le déroulement de l'enquête aux membres du COS. La version A du document a été transmise le 17 décembre 2013 à M. GUINAUDEAU.
 - o La version B de ce document est à l'heure actuelle dans l'attente des conclusions de la réunion avec Mme BENSAD le 17 janvier 2014.

Dans le déroulé des premiers travaux, la réalisation d'une enquête sur les nuisances a entraîné des interrogations au sein du bureau du SPPPI, nous avons donc sollicité quelques précisions auprès de Monsieur GUINAUDEAU de la DREAL Aquitaine.

Tout d'abord : un rapide rappel du contexte de la réalisation de l'enquête en question pour l'évaluation des nuisances

→ Ce que demande le cahier des charges de l'étude de zone

2.4 - Nuisances

Les données disponibles relatives aux nuisances, notamment pour ce qui concerne les odeurs, les bruits, les retombées de poussières, subies par les populations seront recensées :

- recueil de plaintes, vers l'administration, la police, le Tribunal, etc.
- enquêtes de perception,
- mesures de bruit,
- mesures d'odeur ou étude par jury de nez, etc.

Les données seront localisées afin de hiérarchiser les zones soumises à ces nuisances. Les origines identifiées ou suspectées de ces nuisances sont mentionnées. **Le prestataire rencontrera chaque partenaire détenteur de données ou pouvant répondre à la problématique soulevée. Il s'agit notamment des associations membres du Comité d'orientation stratégique de l'Etude de zone.**

→ Ce que BERTIN TECHNOLOGIES a proposé

2.2.4. Nuisances

Les nuisances ressenties (bruits, odeurs, poussières...) et les risques perçus comme les préoccupations locales de la population seront recensés sur la base des informations disponibles :

- recueil de plaintes,
- enquêtes de perception déjà réalisées,
- mesures de bruits déjà réalisées,
- mesures d'odeurs déjà réalisées.

Ces données seront recueillies auprès des membres du COS, de l'observatoire de l'estuaire de l'Adour, des collectivités et des industriels. Il s'agira en premier lieu d'identifier les sources de nuisances et les lieux où elles seront ressenties.

Pour cela, le groupement s'appuiera :

- sur le recueil d'informations effectué auprès des industriels (cf.2.2.2) en matière d'émission en ajoutant un § dédié aux nuisances dans la fiche « site »,
- sur un recueil méthodique des études précédemment réalisées auprès des différents membres du COS, des collectivités et organismes publics précédemment cités. Chaque étude recensée donnera lieu à une fiche « synthèse » résumant les objectifs, et la conclusion de l'étude.
- sur un questionnaire d'enquête interrogeant les acteurs (membres du COS, acteurs locaux comme les élus...) sur les différentes nuisances perçues.

→ Quelques points de précisions

→ Cette enquête n'est pas destinée à être administrée directement aux populations riveraines mais à interroger les acteurs sur leur connaissance des nuisances perçues.

En effet, une enquête auprès des populations nécessitant une représentativité de celles-ci n'est pas prévue dans le cadre de l'étude de zone et ne pourrait pas entrer dans le budget qui lui a été alloué.

→ Cela étant, il est proposé que chacun des acteurs locaux puisse, s'il le souhaite, répercuter le questionnaire auprès de son réseau, à lui d'administrer et de gérer les réponses.

→ Mais, pour le moment, le questionnaire et ses modalités de diffusion ne sont pas finalisés. Les membres du COS vont être consultés vers le 20/01/2014.

→ Les membres du COS ont toujours la possibilité de me faire remonter leurs observations et leurs propositions sur le questionnaire, mais aussi leurs idées sur les modalités de diffusion.

→ La "fiche site" à compléter par les industriels est très importante à ce stade et la date butoir a été fixée au 24/01/2014 pour la remettre à Bertin.

→ **Un autre point a suscité des interrogations : la question de la « Communication » sur l'Etude de zone**

Lors du bureau de septembre 2013 et de la plénière qui a suivi, il a été validé à l'unanimité que le SPPPI diffusait cette information par le biais de la mise en ligne la plaquette de présentation co-rédigée au sein du COS et de la rédaction d'un communiqué de presse.

L'Etat a communiqué par 3 supports :

Le site de la DREAL Aquitaine

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>
page d'accueil "A la une"

Le site du PRSE

<http://www.prse-aquitaine.fr/>

Le Fil Info

<http://filinfo.i2/288-r336.html>

fil info du 16 décembre 2013 n° 288 Régions et départements

Il est donc temps de mettre en ligne la plaquette de présentation de l'étude de zone sur le site du SPPPI.

Nous avons également proposé de diffuser un communiqué de presse qui pourrait être relayé par les divers organismes membres du SPPPI. **Il est proposé et retenu de reprendre le communiqué de la DREAL Aquitaine.**

Je vous propose enfin qu'un espace dédié soit créé sur le site web du SPPPI afin d'y diffuser les états d'avancement de l'étude de zone ainsi que les informations utiles pour le grand public.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ses propositions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Fonctionnement SPPPI

➤ **Fonctionnement du SPPPI Estuaire Adour**

Le bureau propose de poursuivre les missions suivantes dans les mêmes termes qu'en 2013, ce qui permet de maintenir le même niveau de contribution :

- Mission Animation et Logistique SPPPI 2014
- Mission Comptabilité 2014.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

De plus, nous sommes à la veille d'élections qui sont susceptibles d'engager de nouvelles équipes donc de nouveaux interlocuteurs qui n'ont pas forcément l'historique du SPPPI. On s'est rendu compte que les documents des années 1997 à 2010 n'étaient pas tous inventoriés.

Le SPPPI dispose d'un reliquat sur les années 2012 et 2013 à hauteur de près de 5500€ HT qui doivent être engagés rapidement pour respecter les règles comptables de l'Association.

Le bureau a demandé à ECOSCOPE de préparer un devis pour la réalisation d'une mission portant sur les archives du SPPPI.

La proposition complète a été envoyée en début de semaine.

Cette mission pourrait se décomposer de la manière suivante :

Identification des documents existants et des manques : 3 jours d'intervention
Collecte de l'ensemble des documents : 2 jours d'intervention
Tri et indexation des documents recensés : 3 jours d'intervention
Extraction des sujets à reprendre dans l'étude de zone : 4 jours d'intervention
Numérisation des documents et Mise en ligne : 2 jours d'intervention

Coût total : 4900€ HT

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ Questions diverses

Y a-t-il des points que vous souhaiteriez aborder ?

Michel BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Deux sujets qui pourraient être traités en SPPPI courant 2014 :

- Transport des matières dangereuses (SNCF et RFF notamment),
- Plan portuaire de Sécurité.

Corinne COURREGES, Ville d'Anglet

De fortes odeurs ont été ressenties et n'ont pas pu être identifiées.

Pascal MARTY, CCI Bayonne Pays Basque

Un problème a été identifié chez SOBEGI mais on n'a pas de réponse encore sur le lien possible avec ces odeurs. On en informera le SPPPI dès qu'on aura plus d'informations.

Georges DAUBAGNA, SPPPI

En cas d'incident, il faudra que la SOBEGI ait le réflexe de prévenir le SPPPI.

Olivier BARRIERE, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaines

Le CRPME s'interroge sur plusieurs points :

- Les pêcheurs professionnels font-ils partie des acteurs concernés par l'enquête dans le cadre de l'étude de zone ?
- Quelle est l'objectif de la demande de BERTIN TECHNOLOGIES qui le sollicite dans le cadre de l'étude de zone sur les données scientifiques d'impact des polluants sur les populations de poissons ?
- Quel est l'objectif de la demande sur le lieu de pêche et la consommation des poissons ?

Georges DAUBAGNA, SPPPI

Les pêcheurs sont associés en tant que parties prenantes de la zone d'étude pour leur connaissance des nuisances et des impacts sur leur métier notamment sur la ressource, les conditions de consommations et donc de vente, etc.

La première étape identifie les sources et les cibles. Les poissons étant consommés sont concernés par la question des risques sanitaires (évalués entre autres par l'étude de zone).

En l'absence d'autres points à traiter, Monsieur DAUBAGNA remercie et clôture la séance.